

## Procès-Verbal

### Séance du 20 mars 2026

L'an 2026, le 20 mars à 19:00, le Conseil Municipal de la commune de Camarsac, convoqué le 16 mars 2026 par Madame SOKOLOVITCH Marie-Jeanne, Maire sortante, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard CAILLOU, doyen d'âge.

**Présents** : Mmes : SOKOLOVITCH Marie-Jeanne, AUZÉMERY-ORTALI Patricia, CHABAUD Bénédicte, AUDIOIRE Nathalie, ROUSSET Nathalie, LOPEZ Sandra, MAZUQUE Cécile, HANOU-GRANGER Caroline. Mrs : CAZENABE Hervé, PALACIN Patrick, TEIL Lionel, GARCIA Grégoire, CAILLOU Gérard, PELLETIER Sylvain, DAILLY Philippe,

**Excusé(s) ayant donné procuration** :

Excusé(s) : Sans objet. Absent(s) : Monsieur OLIGER Etienne (adjoint sortant) et Madame GUERIN Christine (adjointe sortante)

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Invités** : Madame MOURGUE Morgane, agent administratif de la commune de Camarsac

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en PREFECTURE DE LA GIRONDE

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur GARCIA Grégoire

#### SOMMAIRE :

Approbation du procès-verbal de la séance du 29/01/2026	D008-2026
Élection du Maire	D009-2026
Délibération portant création du nombre d'adjoints au Maire	D010-2026
Élection des adjoints au Maire	D011-2026
Délibération fixant les indemnités des élus	D012-2026
Lecture de la Charte de l'Élu Local	

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard CAILLOU, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a déclaré que le quorum était atteint.

#### D008-2026 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal ayant eu lieu le 29/01/2026 et soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal. Il est donc procédé à une lecture des délibérations prises lors de cette séance.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 29/01/2026.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

#### D009-2026 : Élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard CAILLOU, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installé :

Les assesseurs sont Madame MAZUQUE Cécile et Madame HANOU-GRANGER Caroline.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

#### *Premier tour de scrutin*

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

#### Ont obtenu :

- Madame SOKOLOVITCH Marie-Jeanne : 14 voix
- Monsieur CAZENABE Hervé : 1 voix

Mme SOKOLOVITCH Marie-Jeanne, ayant obtenu la majorité relative, a été proclamée Maire, et a été installée.

Mme SOKOLOVITCH Marie-Jeanne a déclaré accepter d'exercer cette fonction et émet ses remerciements aux membres présents du Conseil Municipal.

Monsieur Gérard CAILLOU donne donc la présidence pour la séance à Madame Marie-Jeanne SOKOLOVITCH.

#### D010-2026 : Délibération portant création du nombre d'adjoints

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le nombre d'adjoints maximum pouvant être décidé est de 4 et rappelle les différentes missions, tâches et responsabilités affiliées à la fonction d'élus. Elle donne ensuite la parole à Monsieur CAZENABE Hervé, adjoint sortant, qui indique aux membres présents quelles ont été les responsabilités qui lui ont été confiées lors du mandat précédent.

Madame le Maire propose aux membres présents du Conseil Municipal de voter le nombre d'adjoints à 3.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nombre d'adjoint à 3.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

#### D011-2026 : Délibération portant création du nombre d'adjoints

Madame le Maire demande si des personnes souhaitent se porter candidates pour le poste d'adjoint et rappelle que le nombre d'adjoint est de 3 conformément à la délibération D010-2026 du présent procès-verbal.

Les élus se portant volontaires sont : Monsieur CAZENABE Hervé, Monsieur PALACIN Patrick, Madame AUZÉMERY-ORTALI Patricia et Madame LOPEZ Sandra.

Suite aux volontaires, les listes des candidats au poste d'adjoint au Maire sont présentées comme suit :

- 1) Hervé CAZENABE, Patricia AUZÉMERY-ORTALI, Patrick PALACIN
- 2) Hervé CAZENABE, Sandra LOPEZ, Patrick PALACIN
- 3) Patricia AUZÉMERY-ORTALI, Patrick PALACIN, Sandra LOPEZ
- 4) Patricia AUZÉMERY-ORTALI, Hervé CAZENABE, Sandra LOPEZ

Les membres présents procèdent donc au vote.

#### *Premier tour de scrutin*

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

- Liste 1) Hervé CAZENABE, Patricia AUZÉMERY-ORTALI, Patrick PALACIN : 7 voix
- Liste 2) Hervé CAZENABE, Sandra LOPEZ, Patrick PALACIN : 3 voix
- Liste 3) Patricia AUZÉMERY-ORTALI, Patrick PALACIN, Sandra LOPEZ : 0 voix
- Liste 4) Patricia AUZÉMERY-ORTALI, Hervé CAZENABE, Sandra LOPEZ : 5 voix

#### *Second tour de scrutin*

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

- Liste 1) Hervé CAZENABE, Patricia AUZÉMERY-ORTALI, Patrick PALACIN : 8 voix
- Liste 4) Hervé CAZENABE, Patricia AUZÉMERY-ORTALI, Sandra LOPEZ : 7 voix

Sont élus adjoints au Maire la liste tenue par Hervé CAZENABE, Patricia AUZÉMERY-ORTALI et Patrick PALACIN.

Madame le Maire nomme :

- Hervé CAZENABE 1<sup>er</sup> adjoint au Maire
- Patricia AUZÉMERY-ORTALI, 2<sup>nd</sup>e adjointe au Maire
- Patrick PALACIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

#### D008-2026 : Délibération fixant les indemnités des élus locaux

Madame le Maire rappelle que le taux des indemnités de fonction allouées aux élus a été refixé fin 2025 et indique aux membres présents

que la commune de Camarsac se situe dans la tranche des 1000-3499 habitants et donne la parole à Madame MOURGUE Morgane, secrétaire auxiliaire et agent administratif de la commune pour détailler les taux et montants fixés par le CGCT. Madame MOURGUE indique aux membres présents que le barème est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et que l'indice brut 1027 est de 4110,52€ en vertu des articles L.2123-23 et L. 2511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide à l'unanimité des présents de fixer les indemnités de Madame le Maire et des adjoints comme suit :

RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS		
FONCTION	TAUX MAXIMAL (en % de l'indice brut terminal IBTFP)	MONTANT ANNUEL BRUT
Maire	55,7	27 474,72 €
Adjoints	21,38	10 545,96€

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

#### Lecture de la Charte de l'Élu Local

Madame le Maire remet un exemplaire à chacun des membres présents de la Charte de l'Élu Local ainsi qu'une copie du CGCT.

Elle procède ensuite à la lecture complète de la Charte de l'Élu Local auprès des membres présents du Conseil Municipal.

En mairie, le 20 mars 2026, séance levée à 20H23

Madame le Maire, Marie-Jeanne SOKOLOVITCH

Le secrétaire de séance, Monsieur GARCIA Grégoire



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. J. Sokolovitch", is written over the bottom right portion of the official stamp.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Garcia", is written in a cursive style.